



Peut on lire un texte?

Par Lilahr

Bonjour,
Mon fils avait porter plainte contre son père pour diverses violences sur plusieurs années. Nous passons au tribunal prochainement. Il était mineur au moment des faits mais maintenant tout juste majeur. Il a écrit un texte sur ce qu'il a vécu et ressenti qu'il souhaiterait lire lors de l'audience. Est ce possible?
Merci.

Par DIU1973

Bonjour. Il ne devrait pas y avoir de problème, il aura la parole à un moment de l'audience.

Par Isadore

Bonjour,
Je lui conseille de faire relire ce texte à son avocat, afin de vérifier qu'il ne contient rien qui risque de lui nuire (juridiquement ou moralement). Les avocats ont une très grande liberté de parole au tribunal. Tout ce que votre fils dira, l'avocat de son père aura le droit de l'exploiter, y compris pour déstabiliser votre fils ou décrédibiliser sa parole. Cela peut aller loin, votre fils pourra se voir accusé de jouer la comédie et de mentir.

Un tribunal n'est donc pas toujours un endroit où il fait bon d'exprimer son ressenti.

Par Lilahr

Merci pour vos réponses.
Son père n'a pas voulu d'avocat.
Nous attendons effectivement un retour de l'avocat. Il ne juge pas du tout son père, il expose juste ce qu'il a vécu. C'est poignant.